

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions
& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise
UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

7/1/25 Le syndicat accepte le comptoir de colis de l'entreprise du 25/06/2025 (4 parties) avec les modifications suivantes en vert :

- Mettre en œuvre un programme pilote de formation utilisant l'approche « Test auditif »/« Centraide »
- Retirer la proposition syndicale 1(B)
- Retirer la proposition syndicale 3(B)
- Modifier l'article 16 comme suit

ARTICLE 16
COMITÉ DE SÉCURITÉ

Un comité de sécurité sera constitué, composé d'au moins trois (3) membres du syndicat, d'au moins deux (2) membres de la direction de l'entreprise et du directeur de la sécurité de l'usine. Ce comité sera permanent et veillera à la sécurité de l'usine. Les représentants syndicaux et les membres de l'unité de négociation du comité de sécurité peuvent sélectionner des membres supplémentaires ou alternatifs Comité de sécurité tant que le nombre total d'employés de l'unité de négociation siégeant au Comité de sécurité ne dépasse pas huit (8) par quart de travail. Au moins une fois par trimestre, le comité examinera les progrès réalisés afin d'apporter les modifications nécessaires à la formation en sécurité dispensée aux employés.

Un comité d'ergonomie sera constitué, composé d'au moins trois (3) membres du syndicat et d'au moins deux (2) membres de la direction de l'entreprise, ainsi que du directeur de l'ergonomie de l'usine. Un membre de l'entreprise et un membre du syndicat seront issus du comité de sécurité. Ce comité d'ergonomie sera permanent et aura pour objectif de faire de l'usine un lieu de travail sécuritaire. Les représentants syndicaux et l'unité de négociation les membres du comité d'ergonomie peuvent sélectionner des membres supplémentaires ou alternatifs du comité d'ergonomie Comité tant que le nombre total d'employés de l'unité de négociation siégeant au Comité d'ergonomie ne ne pas dépasser huit (8) par quart de travail. Au moins une fois par trimestre, le comité examinera les progrès réalisés afin d'apporter les modifications nécessaires à la formation en ergonomie dispensée aux employés.

Les Comités se réunissent à des heures déterminées, au minimum deux fois par mois pour le Comité de sécurité, et au minimum une fois par mois pour le Comité d'ergonomie, dans le but d'aborder tous les sujets nécessaires pour assurer la sécurité de l'usine et des employés.

Les heures et dates des réunions, le type de programmes de sécurité et d'ergonomie mis en place, les audits de sécurité et d'ergonomie à réaliser et tous les autres sujets pertinents seront abordés par les comités de sécurité et d'ergonomie.

- ~~Proposition syndicale 1(A). Retiré par l'Union le 24/06/2025~~

~~Tous les délégués syndicaux désignés, les délégués en chef et les représentants syndicaux auront accès à toutes les zones de l'usine pendant les heures de travail~~

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions**

& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise

UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

pour surveiller et faire respecter la vitesse de ligne et l'équipage sécuritaires.

- Proposition syndicale 1(B). Voir "7/1/25 Le syndicat accepte le comptoir de colis de l'entreprise du 25/06/2025 »

~~6/25/25 Le syndicat peut se retirer avec la création d'un programme pilote de formation utilisant l'approche « Test auditif » / « Centraide » et la société accepte la contre attaque du syndicat 3B~~

~~Tous les délégués syndicaux désignés par le syndicat bénéficieront de congés payés pour se former et seront habilités à résoudre les problèmes directement avec la direction en temps réel. Ces congés payés pour se former auront lieu chaque année, dans les six mois suivant la ratification. La formation sera dispensée conjointement par le syndicat et l'entreprise et proposée dans des langues compréhensibles par les travailleurs.~~

- Proposition syndicale 1(G). Retiré par l'Union le 06/04/2025.

~~Toutes les lignes seront équipées de ceintures avec un espacement clairement marqué et des compteurs ajoutés.~~

- Proposition syndicale 1(D). FACE À 25/06/2025 comme suit :

Pour le côté chaud comme pour le côté froid, la Société affichera (par les horloges du coupe supérieure et sol de mise à mort) le temps de travail quotidien, la vitesse moyenne de la chaîne et le nombre de porcs traités.

- Proposition syndicale 1(ET). Retiré par l'Union le 06/04/2025.

~~L'entreprise informera le syndicat avant de mettre en œuvre tout changement de vitesse de la ligne ou d'équipage.~~

- Proposition syndicale 2(A). Le syndicat détient

MODIFIER Article 14(b) L'entreprise mettra à la disposition du personnel d'entretien des chaussures à embout renforcé (ou des équipements similaires) à l'usine. Elle fournira des bottes de sécurité à ces employés selon leurs besoins, ou une allocation de 180 \$ pour ces bottes, selon les besoins, mais pas plus d'une fois par an ou au cas par cas. L'entreprise fournira des bottes jaunes (ou des équipements similaires) aux employés des couloirs de circulation du bétail, des enclos des séries 1, 2 et 3. et la salle des

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions**

& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise

UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

chariots. Les employés des chariots élévateurs/économiseurs de travail recevront une allocation égale au prix des bottes jaunes.

Réponse de la société (24/06/2025) : La société accepte de modifier le dernier paragraphe de l'article 14(b) du contrat pour indiquer ce qui suit :

L'entreprise mettra à la disposition du personnel d'entretien des chaussures à embout renforcé (ou des équipements similaires) à l'usine. Elle fournira des bottes de sécurité à ces employés selon leurs besoins, ou une allocation de 180 \$ pour ces bottes, selon les besoins, mais pas plus d'une fois par an ou au cas par cas. L'entreprise fournira des bottes jaunes (ou des équipements similaires) aux employés des couloirs de circulation du bétail, des enclos des séries 1, 2 et 3. et la salle des chariots et chariot élévateur/économiseur de travail.

- Proposition syndicale 2(B).

NOUVEL article 14(d) La société doit fournir aux mécaniciens une indemnité d'outillage. Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

- Proposition syndicale 2(C).

NOUVEL article 14(e) Si les lunettes de vue d'un employé sont endommagées au travail, l'entreprise remboursera tout dommage aux verres et à la monture.

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

- Proposition syndicale 3(A) - FACE À 25/06/2025 comme suit :

NOUVEL article : Santé et sécurité

L'entreprise continuera de fournir un poste médical et infirmier et de s'assurer qu'il dispose du personnel nécessaire (selon son jugement de bonne foi) pendant toutes les heures de production. Les employés doivent informer leur superviseur avant de quitter leur poste de travail (sauf en cas d'urgence) lorsqu'ils se rendent au poste médical ou infirmier afin que celui-ci puisse informer l'infirmière de leur arrivée et que celle-ci soit prête.

La Société fournira des options de traduction dans la mesure du possible aux employés qui demandent une assistance en matière de traduction, et tout matériel de formation

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions

& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise

UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

requis sera dans la langue principale des employés participants dans la mesure du possible..

Note de discussion : La société étudie la viabilité des distributeurs automatiques qui acceptent les cartes (et non les pièces) pour l'aspirine/l'ibuprofène.

- Proposition syndicale 3(B) **Voir "7/1/25 Le syndicat accepte le comptoir de colis de l'entreprise du 25/06/2025 »**

~~MODIFICATION Article 16 : Ajouter : Tous les délégués syndicaux désignés par le syndicat recevront une formation annuelle rémunérée de secouriste, d'OSHA 10 et d'ergonomie. Cette formation sera dispensée conjointement par le syndicat et l'entreprise et proposée dans des langues que les travailleurs comprennent.~~

- Proposition syndicale 3(C) :

~~MODIFIER Article 31 : Invalidité de longue durée. Pendant toute la durée du Contrat, la Compagnie offrira une couverture d'invalidité de longue durée. **pour les employés existants à 50 % de la couverture paie effective au 91e jour calendaire pour une couverture maximale de 10 ans. employés à la date de ratification** L'entreprise paiera la couverture et les employés paiera les taxes associées à cette couverture. **Employés embauchés après ratification sera éligible à cet avantage lors de l'embauche uniquement et devra payer la prime et taxes associées à la couverture d'invalidité de longue durée.**~~

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

- Proposition syndicale 4(A) :
Augmenter les périodes de repos à 20 min (au lieu de 15 min) et les périodes de repas à 35 min (au lieu de 30 min)

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

- Proposition syndicale 4(B) : **Le syndicat détient**

MODIFICATION à ajouter à l'article 9 : Tous les temps mentionnés dans cet article excluent le temps payé en vertu de l'article 35 Enfilage et retrait.

Réponse de l'entreprise (25/06/2025) : Rejeter.

- Proposition syndicale 5(A) :

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions
& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise
UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

MODIFIER Article 19 Section 5. Licenciement. Un employé ~~admissible aux vacances~~ qui est licencié en raison d'une réduction de son équipe sera autorisé ~~au prorata~~ payer les vacances ~~équivalent accumulé pour lequel il s'est qualifié.~~

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

- Proposition syndicale 5(B) :

MODIFIER Article 19 Section 6. Cessation d'emploi ou décès. Un employé admissible à des vacances dont l'emploi est licencié pour toute raison autre que le vol, aura droit à ~~au prorata~~ payer les vacances ~~équivalent accumulé pour lequel il était devenu éligible~~ En cas de décès, cette indemnité sera versée à sa succession ou à la personne légalement habilitée.

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

AJOUTER UNE LETTRE D'ACCÈS À L'IMMIGRATION - Le syndicat détient

- **Autres exemples d'entreprises fournis**

J'ai encore besoin de conseils de la part de l'entreprise sur les questions en suspens (par exemple, demandes de congés/de VL)

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions**

& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise

UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

Propositions initiales de l'entreprise

- Proposition initiale de l'entreprise 1 : Article 6 : Prélèvement de sécurité syndicale

Ajoutez au sous-paragraphe (b)(4) que des déductions de rattrapage seront effectuées pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois.

Réponse du syndicat : **syndicatrejetée**

Éléments de discussion précédents :

- Paiement des cotisations envoyé au format Excel
- Lancez l'ACH dès réception de la feuille de cotisation ou passez au virement bancaire (avec l'ACH reçu avant le 5 du mois)
- Liste mensuelle d'ancienneté et de LOA envoyée par courrier électronique au format Excel avec ID et SS
- Feuilles de stage et de nouvelles embauches envoyées par courrier électronique chaque semaine au format Excel
- Rétablir la collecte des cotisations une fois que EE revient de LOA
- Initiation collectée et remise immédiatement et non après 90 jours

- Proposition initiale de l'entreprise 2 : Article 8 : Horaires de travail

Heures supplémentaires quotidiennes et hebdomadaires, sous-parties (b) et (c) :

Ajouter ce qui suit au sous-paragraphe (b) : « Pour avoir droit à ce taux majoré, l'employé doit avoir travaillé la totalité de son horaire hebdomadaire prévu et assigné et doit travailler des jours consécutifs, sauf interdiction contraire de la loi. »

Ajouter ce qui suit au sous-paragraphe (c) : « Pour avoir droit à ce taux majoré, l'employé doit avoir travaillé la totalité de son horaire hebdomadaire prévu et assigné et avoir également travaillé le samedi de cette semaine, lorsque du travail est disponible, sauf interdiction contraire de la loi. »

Réponse du syndicat : Le syndicat rejette cette proposition et considère qu'il s'agit d'un plat à emporter

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Attendre, mais accepter de laisser ouvert en attendant les discussions économiques.

- Proposition initiale de l'entreprise 3 : Article 12 : Salaires

Ouvrir.

Réponse du syndicat : Le syndicat fera une proposition lorsque nous discuterons

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions
& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise
UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

d'économie

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Accepter de laisser ouvertes les discussions économiques en cours.

- Proposition initiale de l'entreprise 4 : Article 17 : Ancienneté

Article 5, sous-partie (f) : Supprimer « six (6) mois consécutifs » et remplacer par « trois (3) mois consécutifs ».

Réponse du syndicat : Le syndicat rejette cette proposition et considère qu'il s'agit d'un plat à emporter

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Attendre.

- Proposition initiale de l'entreprise 5 : Article 17 : Ancienneté

Supprimer le sous-paragraphe 3(a).

Réponse du syndicat : Le syndicat rejette cette proposition et considère qu'il s'agit d'un plat à emporter

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Attendre.

- Proposition initiale de l'entreprise 6 : Article 20 : Jours fériés

Section A : Ajouter le texte suivant : « Nonobstant toute disposition contenue dans l'article VIII ou toute autre disposition du présent accord, si un jour férié tombe un mardi, la Société a la possibilité de ne pas opérer le lundi précédant le jour férié, réduisant ainsi la garantie de 36 heures d'un (1) jour pour cette semaine. »

Réponse du syndicat : L'intention de la société dans sa proposition est de traiter la veille de Noël qui tombe un lundi - Le syndicat propose une modification de l'article 21 : la veille de Noël

Le jour de Noël, la Société ne prévoira pas plus de cinq heures et demie de travail par service de production. Conformément à la garantie de 36 heures, cette garantie sera réduite de deux heures et demie pour le réveillon de Noël.

Ajout : Si la veille de Noël tombe un lundi, la Société sera autorisée à fermer l'usine pour offrir aux employés un week-end de 4 jours.

Réponse de l'entreprise (25/06/2025) : Accepter une version modifiée de l'article 21 comme suit :

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions**

& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise

UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

LA VEILLE DE NOËL

Le jour de Noël, la Société ne prévoira pas plus de cinq heures et demie de travail par service de production. Conformément à la garantie de 36 heures, cette garantie sera réduite de deux heures et demie pour le réveillon de Noël. De plus, nonobstant toute autre disposition du présent Contrat, si la veille de Noël tombe un lundi, la Société sera autorisée à fermer l'usine, et si la Société choisit de le faire, la garantie de 36 heures sera réduite d'un jour cette semaine-là.

7/1/25 Le syndicat peut TA avec l'accord que la société donnera aux employés un préavis, au plus tard le jeudi précédant un long week-end de Noël de 4 jours

- Proposition initiale de l'entreprise 7 : Article 28 : Congé médical

Modifier pour intégrer la conformité avec le congé familial et médical payé du Minnesota avec les détails des contributions et l'interaction de ce congé avec l'invalidité de courte durée à discuter dans le cadre de l'économie.

Réponse du syndicat : Le syndicat est ouvert à la discussion, mais a besoin de détails sur la proposition de l'entreprise.

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Passer à l'économie.

- Proposition initiale de l'entreprise 8 : Article 35 : Procédure de réclamation et d'arbitrage Retiré par la société le 06/04/2025

- Proposition initiale de l'entreprise 9 : Article 39 : Durée de l'accord

Ouvrir.

Réponse du syndicat : Le syndicat est ouvert à la discussion, sur la base d'un accord total

Réponse de l'entreprise (24/06/2025) : Accepter de laisser ouvertes les discussions économiques en cours.

- Proposition initiale de l'entreprise 10 : Ajouter un article : Tableaux d'affichage.

~~« L'employeur s'engage à fournir un espace désigné dans lequel le syndicat peut placer un tableau d'affichage pour l'affichage des communications du syndicat, à condition que ces informations ne perturbent pas les opérations et que la direction reçoive une copie de tout document avant l'affichage. »~~

Réponse du syndicat : Le syndicat n'est pas intéressé à limiter les droits des travailleurs en vertu de la NLRA, c'est déjà une pratique courante, le syndicat a déjà des panneaux d'affichage

Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota
Successeur de l'accord de partenariat économique (ABC) de 2025 : propositions et discussions
& Réponse du syndicat aux propositions de l'entreprise
UNION 6 - 1er juillet 2025 - 10h

dans l'usine

25/06/25 L'entreprise a accepté de se retirer

- Proposition initiale de l'entreprise 11 : Article 19. Vacances
Nouvel article : Temps de maladie et de sécurité.

Ajouter un article pour aborder expressément les conditions du MN ESST et modifier le calendrier des vacances de l'article 19 à la lumière de l'ajout de cet avantage spécifique en matière de congés de maladie et de congés de sécurité.

Réponse du syndicat : Le syndicat est ouvert à la discussion, mais a besoin

de détails sur la proposition de l'entreprise. Réponse de l'entreprise

(24/06/2025) : Passer à l'économie.